

Guide Communal d'Urbanisme - (ex-RCU)

Informations

En l'absence de décision contraire du Conseil communal, prise dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du CoDT, la soumission à permis, en application du règlement communal de bâtisse ou d'urbanisme (devenu guide communal d'urbanisme), de certains actes et travaux non visés à l'article D.IV.4, a été abrogée de plein droit conformément aux dispositions de l'article D.III.16. Cette abrogation partielle est entrée en vigueur le 01/06/2018.

Identification

Code interne : 92140-RCU-0001-02

Code DGO4 : RCU/9180/BIS

Libellé : RCU de JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Localisation

JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Décision

Type de dossier : révision

Décision : approbation

Décideur : Ministre (arrêté)

Date de la décision : 16/09/1996

Date de publication au Moniteur belge : 31/10/1996

Nature

- Total (concerne tout le territoire, toutes les thématiques)

Dossier(s) dans la même filière

92140-
RCU-0001-01

92140-
RCU-0001-03

Commentaire(s)

La carte des aires différenciées n'est pas modifiée et est la même que celle approuvée le 13 janvier 1995.

Document(s)



Arrêté - 26.25 Ko



Carte des aires différenciées - 2.12 Mo



Publication au Moniteur belge - 112.14 Ko



Prescriptions écrites - 2.11 Mo

Tous les documents au format ZIP



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.